RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

RAKU® TOOL EI-2500 Resin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériau pour modélisme

Utilisations déconseillées

Pas de données disponibles pour le mélange.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Suter Kunststoffe AG	
Rue:	Aefligenstrasse 3	
Lieu:	CH-3312 Fraubrunnen	
Téléphone:	+41 31 763 60 60	Téléfax: +41 31 763 60 61
e-mail:	info@swiss-composite.ch	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ToxInfo Suisse, Tel. 145
International +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2
Mentions de danger:
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A; bisphénol-F-épichlorhydrine

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

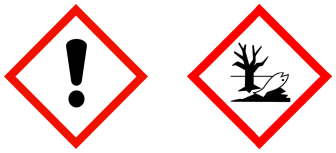

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux.

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]			
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A			45 - < 50 %
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
90529-77-4	1,2,3- propanetriol, glycidyl ether			40 - < 45 %
	292-011-4			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A; H315 H319			
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine			15 - < 20 %
	500-006-8		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

aucune/aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.
Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Appeler immédiatement un médecin.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles pour le mélange.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec, Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Bien nettoyer les surfaces contaminées.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

aucune/aucun

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Assurer une aération suffisante.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Matières incompatibles:alcalies (bases), Amines, Alcools

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver á des températures comprises entre 5°C et 40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12,25 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	12,25 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	8,33 mg/kg p.c./jour
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	104,15 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	29,39 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A	
Eau douce		0,006 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,018 mg/l
Eau de mer		0,0006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,996 mg/kg
Sédiment marin		0,0996 mg/kg
Intoxication secondaire		11 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,196 mg/kg
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau de mer		0,0003 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,294 mg/kg
Sédiment marin		0,0294 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,237 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Ne pas inspirer les vapeurs.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux.

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées pour un contact prolongé, direct (recommendation: Indice de protection 6, correspondant au temps de perméation (durée d'utilisation) > 480 minutes d'après EN 374) :
caoutchouc butyle (butyle) avec une épaisseur minimum de 0,7mm, tels que les gants de protection <Butoject 898> de la société KCL.
Caoutchouc nitrile (nitrile) avec une épaisseur de 0,4 mm : tels que les gants de protection < Camatril Velours 730> de la société KCL.
A cause de la grande variation de modèles, il est important d'observer la notice d'instructions des fabricants de gants.
Les indications données font référence à des informations fournies par les fabricants de gants, ou elles sont déduites par voie analogique à partir des données de produits similaires. Attention: en pratique, la durée d'utilisation journalière des gants contre risques chimiques peut varier considérablement , voire diminuer en fonction des différentes grandeurs d'influence telle que la température, par rapport au temps de perméation défini d'après EN 374.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.
Chaussures de protection.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
En cas de traitement par pulvérisation, utiliser une protection respiratoire individuelle à adduction d'air avec apport d'air frais ou (seulement à court terme) un filtre combiné A2-P2.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:		
Couleur:	incolore	
Odeur:	non déterminé	
pH-Valeur:		non déterminé
Modification d'état		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		> 200 °C
Point d'éclair:		> 200 °C
Inflammabilité		
solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé
Dangers d'explosion		
Le produit n'est pas explosif.		
Température d'inflammation:		non déterminé
Température de décomposition:		> 200 °C
Propriétés comburantes		
non applicable		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		~ 1,15 g/cm³
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		Non miscible
Coefficient de partage:		non déterminé
Viscosité dynamique: (à 20 °C)		800 - 1300 mPa·s
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: alcalies (bases), Amines ,Alcool

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases), Amines ,Alcool

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A				
	orale	DL50 11400 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 23000 mg/kg	Rat		
90529-77-4	1,2,3- propanetriol, glycidyl ether				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A; bisphénol-F-épichlorhydrine)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

Pas de données disponibles pour le mélange.

Observation diverses

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	11 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	2,54	96 h	poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 1000	72 h	algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	2,55	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine			
	Bbiodégradabilité (OCDE): 301 B	16 %	28	
	Difficilement biodégradable.			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A	3,242
9003-36-5	bisphénol-F-épichlorhydrine	3,3

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A	31		

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l' incinération.
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Etant donné que seulement les conditions d'utilisation chez l'utilisateur permettent d'attribuer un code spécifique de déchets, il n'est pas possible de spécifier un code de déchets pour ce produit de départ en conformité avec le répertoire Européen de déchets.
Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Epoxide derivatives)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 375 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	90

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxide derivatives)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Marine pollutant:	yes
Dispositions spéciales:	274, 335
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagée:	E1
EmS:	F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxide derivatives)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	9

Dispositions spéciales:	A97 A158
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité dégagée:	E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles pour le mélange.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes > 0,1% (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D):	2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, éther diglycidique du bisphénol A
bisphénol-F-épichlorhydrine

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) 2, 3, 8, 11, 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Références littéraires et sources importantes des données Règlement (CE) nº 1907/2006; Règlement (CE) nº 1272/2008

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)